

Çà et Là

(Suite et fin).

OCTOBRE 1917

SOMMAIRE :

Pour la Liberté : II. La Séparation de l'Eglise et de l'Etat. — III. La bienfaisance publique. — IV. Un mot sur la liberté et le collectivisme pendant la guerre.

La justice avant tout.

Amitiés et inimitiés françaises.

Flamands et Wallons.

Les raids aériens.

Pour la Liberté (Suite)

II. — LA SÉPARATION DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT.

Nous avons parlé tout d'abord de la liberté d'enseignement parce que les réformes que nous souhaitons en cette matière sont les plus importantes de celles que nous préconisons. Etudions maintenant comment on pourrait rendre plus parfaite la liberté religieuse en Belgique. Ce n'est pas que, chez nous, le principe constitutionnel de la liberté des cultes soit méconnu. Leur exercice est dépourvu de toute entrave. Le mal gît plutôt dans la mentalité des gens et particulièrement des politiciens.

N'est-il pas enfantin et déplorable que la question religieuse se mêle si souvent à des choses qui ne sont pas même de la politique, mais de basses petites questions d'intérêt? S'agit-il de fanfares, d'alimentation, de voirie, la question de religion et de parti se glisse partout. En France, la scandaleuse histoire des fiches a montré jusqu'où va la petitesse d'esprit et la lâcheté des anticléricaux enrayant l'avancement de leurs meilleurs officiers si ceux-ci allaient à la messe... Chez nous cela ne va pas si loin, mais pourtant, qui dira les mesquineries auxquelles donnent lieu les querelles religieuses! N'a-t-on pas vu, en pleine guerre, certains politiciens éhontés transformer des œuvres de patronage ou d'assistance publique en instrument de combat? Y a-t-il quelque chose de plus odieux que de mêler la politique à des questions de pure bienfaisance? La neutralité en cette matière devrait être de règle absolue pour ceux qui se donnent le titre d'altruistes; or, chacun sait qu'elle est souvent lettre morte. D'un autre côté, à cause même de cette lutte constante des partis, sous le prétexte de se défendre, les meilleurs oublient parfois que leur divin maître leur a donné le bon samaritain comme modèle. Ajoutons cependant qu'on n'a le droit de leur en faire un grief qu'au nom de la pure charité chrétienne et nullement de la stricte justice ou de la liberté, s'il s'agit de leurs propres deniers.

Y a-t-il remède à cette situation? Ne nous faisons pas illusion; tant que le

monde existera, le royaume de Dieu souffrira violence et Satan ne désarmera point. Faut-il réagir violemment contre le naturalisme athée qui empoisonne la société moderne et exiger des gouvernements la reconnaissance officielle de la religion catholique? A supposer le succès possible dans les circonstances présentes, ce serait encore une illusion de croire que l'Eglise y trouverait son profit. Sans doute, il serait beau le geste d'une collectivité qui, comme telle, reconnaîtrait la royauté du Christ et mettrait toute son influence au service de la vérité. Mais ce geste, s'il se fait un jour, doit être spontané et sincère; il doit être celui d'une nation sensiblement homogène que l'état d'âme de nos contemporains ne permet pas d'espérer prochainement.

Pour régner sur les âmes et développer son activité, la religion ne demande au bras civil que le libre exercice de sa force expansive. Ses armes sont la douceur et la persuasion et non la force et les richesses. Dès lors, il est à souhaiter que, sans rien sacrifier des grands principes de la morale, la séparation des pouvoirs civil et religieux soit aussi parfaite que possible.

En théorie, nous envisageons comme un bien réel la suppression du budget des cultes. On nous objectera sans doute qu'il y a là un fondement historique dont on doit tenir compte. Les traitements alloués au clergé depuis le Concordat ne sont qu'une faible restitution des biens volés à l'Eglise lors de la révolution française. Fort bien, mais cette restitution partielle pourrait se faire autrement, par exemple en versant entre les mains des évêques une annuité permettant d'amortir en quelques années la dette dont on fixerait le chiffre de commun accord. Cela fait, l'Etat ne se verrait plus chargé de payer un traitement aux ministres du culte, d'autant plus que l'on a étendu le bénéfice de cette mesure à des religions qui n'avaient guère souffert de la révolution et rien à voir avec le concordat.

L'entretien du clergé doit être à la charge non de l'Etat, mais bien des fidèles. Sous prétexte que les prêtres sont payés par le gouvernement, les fidèles oublient souvent que c'est pour eux un devoir strict de fournir à leurs pasteurs le nécessaire pour leur sustentation personnelle, l'entretien du culte et les œuvres qui s'y rattachent.

Tout le monde sait que les services d'ordre spirituel, tels que l'enseignement de la religion, l'administration des sacrements, la direction des âmes ne peuvent devenir comme tels une source de revenus. Il faut donc en stricte justice que ceux qui bénéficient de ces bienfaits pourvoient de leur côté aux besoins matériels du clergé et des œuvres. Vouloir le contraire serait exiger que tous les prêtres soient fortunés; ce serait créer un sacerdoce de caste, essentiellement aristocratique; ce serait du reste aller à l'encontre du droit divin reconnu dans toutes les religions.

Dès lors, si l'on renonçait au budget des cultes, ne pourrait-on arriver à ce que chacun déposât librement, selon ses moyens, dans un tronc spécial, une obole hebdomadaire pour les besoins du culte? On pourrait peut-être aller plus loin encore dans la voie des réformes. Si les aumônes spontanées des fidèles devenaient suffisantes, on pourrait encore diminuer certains tarifs dont le rendement casuel constitue la principale ressource des fabriques d'église et du clergé...

N'oublions pas le grand avantage spirituel qui résulterait pour tous de ce système. D'une part, une offrande volontaire constitue un acte de piété d'autant plus méritoire qu'il serait plus ignoré. Je ne pense pas qu'il y ait autant de mérite à se voir taxé par l'Etat... De son côté, le prêtre ne se sentirait-il pas porté à un abandon plus grand entre les mains de la Providence? L'histoire est là pour prouver que les faveurs de l'Etat sont plus fatales à l'esprit chrétien que les persécutions. N'a-t-on pas vu le clergé allemand indomptable lors du Kulturkampf perdre sous un régime de faveur toute sa mâle énergie? Nulle part peut-être l'Etat n'a réussi avec plus de succès à faire du clergé une phalange de fonctionnaires dociles dont la conscience ne s'émue plus des pires atrocités, des pires injustices commises sous le couvert

de l'autorité civile... Il y a, sans doute, nous l'espérons au moins, quelques honorables exceptions à la règle. Mais combien ceux-là même qui voudraient réagir sont loin de la noble attitude des premiers chrétiens! « Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes », disaient les apôtres; et saint Paul écrivait du fond de son cachot : « La parole de Dieu n'est point enchaînée! »

Pour parler ainsi, il faut se sentir vraiment libre vis-à-vis du pouvoir civil. Le prêtre ne le sera jamais s'il craint de déplaire à un gouvernement dont dépend sa subsistance et son avancement.

D'autre part, quel admirable spectacle nous ont réservé le clergé et les catholiques français lors des lois iniques qui les frappèrent il y a quelques années! Sans hésiter un instant, prêtres et laïcs adoptèrent la ligne de conduite tracée par le Saint Père. Confiants dans la Providence, les uns abandonnèrent généreusement leur subvention officielle, les autres donnèrent sans compter... Les prêtres des villes vinrent en aide à leurs confrères des campagnes plus éprouvés par la loi de séparation. Les catholiques français se serrèrent de plus près autour de leurs pasteurs et l'on put dire d'eux, comme jadis des premiers chrétiens : « Voyez comme ils s'aiment! »

Les vocations religieuses et sacerdotales, notamment les vocations tardives furent plus nombreuses en France dans ces dernières années. Ces prêtres-là ne seront pas des prêtres de carrière, mais des apôtres. Rappelons à ce propos le mot sublime d'un père français à son fils qui lui demandait son consentement pour entrer au séminaire : « Avant la séparation, j'aurais hésité... maintenant je suis certain que c'est vraiment le service de Dieu que tu cherches. »

En Angleterre, la multiplicité des sectes protestantes — il y en a parfois une demi-douzaine dans de tout petits villages — rendrait impossible un budget des cultes comme nous le comprenons ici. Il n'en est pas moins vrai que ces mille petits pasteurs dissidents avec leurs temples et leurs employés sont convenablement entretenus par leurs fidèles. C'est bien la preuve que, grâce au régime de la vraie liberté, les fidèles protestants comprennent mieux que nous leurs devoirs religieux.

Ensuite, il est juste que les associations religieuses jouissent chez nous de la personification civile. Que quelques hommes s'unissent pour exploiter une voie ferrée, un charbonnage, une boulangerie, ce groupe social sera légalement reconnu comme personne juridique. Si le but de l'association n'est pas une entreprise commerciale mais vise à conquérir aux hommes le salut éternel, la société religieuse se voit dépourvue de tout moyen légal de posséder et d'administrer les biens temporels indispensables à sa vie. C'est chose absurde tout simplement.

On ne se rend pas bien compte, quand on vit d'une façon superficielle, des vices profonds qui peuvent subsister dans une législation dont on se plaint à peine. Cette insouciance apathique des masses dans des questions si importantes n'est-elle pas la pierre de touche de notre naturalisme?

Puisse la guerre ouvrir les yeux de quelques chefs intelligents et nous valoir ainsi la restauration d'une liberté religieuse pleine et entière. Moins l'Etat interviendra dans les questions de religion, mieux cela vaudra, car sa politique s'en trouvera du coup grandement simplifiée et ses hommes de valeur pourront consacrer davantage leurs talents et leur énergie au progrès matériel dont ils répondent.

III. — LA BIENFAISANCE PUBLIQUE.

Un régime plus libéral s'impose aussi dans l'exercice de l'assistance publique, surtout en ce qui concerne nos hôpitaux.

Ces derniers étaient jadis pour les pauvres, la maison du Bon Dieu. Leur nom flamand « Godshuis » le rappelle encore. C'étaient les religieux et les religieuses qui avaient toute la responsabilité de ces institutions charitables. Ils en gèrent les biens et la charité des fidèles ne leur faisait jamais défaut. De nos jours, tous les

biens des pauvres ont été laïcisés, c'est-à-dire confisqués par les Etats ou les villes. Nous ne discuterons pas ici le bien ou le mal fondé de cette réforme, ni les avantages ou les inconvénients qui en sont résultés; cela nous entraînerait trop loin. Remarquons seulement que le sectarisme aveugle des spoliateurs a, dans certains cas, poussé la niaiserie et le vandalisme jusqu'à faire graver sur des œuvres d'art offertes à des religieuses dévouées durant les siècles passés, une inscription commémorative du vol... Mais passons. Ce qui est plus grave, c'est qu'on a, sous prétexte de neutralité... ou même de liberté, défendu aux infirmières religieuses ou laïques toute parole pieuse, aux prêtres toute visite dont les malades eux-mêmes n'auraient pas pris l'initiative. Exiger qu'un moribond fasse une demande écrite pour avoir un prêtre à son chevet, est-ce là la liberté? Evidemment non.

Tandis que les malades auxquels leur état de fortune le permet, peuvent choisir leur médecin, leur infirmière ou, à l'occasion, la clinique où ils désirent se faire opérer, le pauvre, lui, se verra envoyer à l'hôpital de la commune — si celle-ci en possède un — ou à celui que désignera le bureau de bienfaisance dont il dépend. Dans un cas comme dans l'autre, il n'a pas la liberté de choisir l'hôpital ou le genre d'hôpital qu'il préfère. On a vu fréquemment des francs-maçons notoires, en Belgique et ailleurs, réclamer les soins d'une religieuse, tandis qu'un pauvre ouvrier catholique n'a d'autre ressource que de se faire soigner dans un hôpital laïcisé où nul prêtre n'a sa demeure, ne peut circuler dans les salles ou ne pourra être appelé en temps utiles dans bien des cas.

Le remède? la liberté, tout simplement; la liberté pour les malades pauvres comme pour les riches. Et, de même que nous le proposons pour les écoles, la répartition des subsides (en ce cas-ci des ressources de la bienfaisance officielle) au prorata du nombre des malades indigents hospitalisés dans les hôpitaux laïques, neutres ou religieux.

Pourquoi l'Etat ou les communes se substituent-ils à l'initiative privée dans l'exercice de la charité? Leur rôle devait se borner à contrôler la compétence du personnel médical ou infirmier, l'observance des règles essentielles de l'hygiène et de la morale, etc.

Pourquoi les hôpitaux élevés avec l'argent donné ou légué au bureau de bienfaisance ont-ils été laïcisés d'une façon générale? Pourquoi les revenus de ces dons et legs sont-ils affectés exclusivement à de tels hôpitaux? Qu'on ne nous objecte pas le respect des intentions des donateurs; nombre d'entre eux n'ont pu prévoir qu'un jour les « Hôtels-Dieu » seraient transformés en maisons d'où l'image même du Christ est bannie.

Nous ne nous le dissimulons pas, la réforme que nous préconisons demande à être étudiée; de même que nous l'avons dit en parlant de l'enseignement, ce n'est pas un projet de loi que nous avons la prétention de présenter ici. Il faudrait d'abord que les cliniques privées, ou tout au moins un certain nombre d'entre elles, acceptent le barème des prix que les communes ont coutume de payer pour l'entretien de leurs malades indigents. Mais chacun sait que la plupart de ces instituts médicaux constituent des exploitations très rémunératrices; aussi est-il bien certain que leurs propriétaires (ou une partie d'entre eux) seraient heureux de faire une part à la charité. En tout cas, il n'est pas douteux que de nouveaux hôpitaux se fonderaient et que les ressources y afflueraient si les donateurs étaient assurés que les malades pauvres auront la liberté d'y entrer sans perdre le bénéfice des secours de la commune.

Ce régime de liberté « subsidée » (si l'on peut s'exprimer ainsi quand il s'agit de bienfaisance) pourrait être appliqué également aux maternités, hospices de vieillards, bureaux de consultations gratuites, sanatoria de tuberculeux, etc.

Enfin, il nous paraît juste qu'une fondation exclusivement charitable puisse devenir — lorsque telle sera la volonté de son fondateur — un organisme social jouissant de la personification civile.

IV. — UN MOT SUR LA LIBERTÉ ET LE COLLECTIVISME PENDANT LA GUERRE.

A la liberté d'enseignement, à la liberté religieuse, puisse-t-il se joindre une pleine et entière liberté du travail et des transactions commerciales, du choix des professions individuelles, etc.

La liberté économique et commerciale à l'intérieur du pays sera vite reconquise. La guerre a fourni aux gouvernements de toutes les nations, même neutres, l'occasion de mettre en pratique un système plus ou moins collectiviste pour obvier aux inconvénients et dangers résultant des entraves mises à la liberté des communications internationales et du manque de main-d'œuvre, toute l'activité humaine étant pour ainsi dire absorbée par la guerre.

On a même vu, au début de la guerre, en France principalement, les organes conservateurs s'émouvoir de cette intervention de l'Etat dans les questions de vente de pain, de viande, de répartition des produits du sol, etc., de crainte que le système instauré maintenant ne perdurât après la guerre.

Vaine crainte! Cet essai a tellement mécontenté les masses et démontré l'absurdité et les inconvénients du système qu'il n'aura plus guère de partisans à l'avenir.

Nous pouvons également en juger par ce qui se passe en Belgique, bien qu'en général, le système tel qu'il a été exploité par l'occupant ait été détourné de son but pour faciliter en Allemagne le drainage de tous nos produits. Néanmoins, il a dû être mis en pratique par le Comité national et par les autorités légitimes, pour autant que le pouvoir occupant en ait laissé à celles-ci la latitude. Cet essai n'est pas de nature à encourager le mouvement collectiviste et chacun aspire à reconquérir cette liberté des transactions commerciales à laquelle nous étions accoutumés en Belgique.

Puissent nos socialistes eux-mêmes se convertir à des idées plus saines et comprendre que leur rêve de fraternité universelle ne peut être réalisé dans la mesure du possible que par l'idéal chrétien fait de liberté et d'amour. Séparer l'un de l'autre, c'est rendre l'un et l'autre impossible.

La sainte image du Dieu crucifié occupe une place d'honneur dans la salle de la Maison du Peuple, à Bruxelles; mais, hélas! ce n'est là qu'un symbole humain et nul, je pense, ne quittera la Maison du Peuple en se frappant la poitrine et en se vouant, par amour du Christ, au bien-être de tous ses frères. Jésus sut flétrir les honneurs et les richesses dans tout ce qu'ils avaient d'abusif. Il se fit pauvre avec les pauvres, et ses premiers disciples mettaient librement tous leurs biens en commun. Mais Jésus dit aussi : « Rendez à César ce qui est à César ». Il n'a pas prêché la haine du riche, la lutte des classes et le mépris de l'autorité, aboutissant logique des théories socialistes. Tout ce qu'il y a de généreux dans les idées du socialisme se retrouve d'une façon transcendante dans la doctrine du Christ. La charité qu'il nous enseigne n'est pas un altruisme vague et payen, c'est une vertu active, basée sur l'amour de Dieu. C'est le grand précepte qui se confond avec le premier, c'est la loi d'amour qui nous vaut la grande, l'incomparable liberté des enfants de Dieu.

La Justice avant tout.

Il est assez intéressant de noter combien, depuis quelque temps surtout, les Allemands, S. M. l'Empereur lui-même suivi de son chancelier et jusqu'au dernier des journalistes d'Allemagne et des pays occupés, aiment à revenir sur les causes premières de la guerre, s'efforçant de détourner l'attention sur des « à-côté » de la politique et de faire oublier les événements où la part de responsabilité des Centraux est la plus évidente.

Depuis le 4 août 1914 jusqu'à maintenant, nous étions accoutumés aux protestations de Guillaume II renouvelées sur tous les tons solennels ou pleurnichards : « Je n'ai pas voulu cette guerre ». — « Nous avons dû nous défendre contre un monde d'ennemi ». Nous connaissions aussi les accusations variées de von Bethmann : « Le coupable, c'est l'Anglais (Gott strafe England) », puis le lendemain : « La Russie est cause de tout, elle n'a pas voulu arrêter sa mobilisation ». — « C'est la France qui veut faire la conquête de l'Alsace-Lorraine », et j'en passe, accusations dont les preuves étaient aussi variables que peu convaincantes.

Pendant quelque temps, il y eut, semblait-il, une sorte d'accalmie dans la presse ; les faits de guerre occupaient peut-être trop les esprits. Mais en ce moment, la question est de plus en plus à l'ordre du jour. A tout propos et hors de propos, les Boches et leurs esclaves reviennent sur les causes de la guerre et nous présentent les faits entourés de réflexions plus ou moins justes en apparence, quand elles ne sont pas — ce qui est fréquent — absolument incohérentes.

Sentiraient-ils que la conscience universelle, à la fin de la guerre, réclamera non seulement un traité de paix stable, mais une sorte de sentence condamnant les auteurs responsables de la catastrophe ? Les peuples ont soif de justice.

Nous ne pouvons juger de ce qui se dit et se passe ailleurs, mais il est curieux de constater combien, dans notre pays, les Allemands ont à cœur de tromper le public et cherchent à se blanchir. Le meilleur moyen, celui qu'ils emploient de préférence et qui a chance d'aboutir à quelque vague résultat, le voici : déplacer la question du véritable point de vue sous lequel elle doit être étudiée.

Le véritable coupable, disent-ils, répétant un mot fort juste, n'est tant pas celui qui déclare la guerre que ceux qui l'on rendue inévitable.

Or, à entendre les défenseurs de l'Allemagne (et des Belges comptent inconsciemment parmi ces derniers), ceux qui rendirent la guerre inévitable ce furent les chauvins français : c'est là un premier thème. Comme si les revanchards français dont, évidemment, une partie espéraient et désiraient la guerre, représentaient la France entière et son gouvernement ! A peine leur influence était-elle assez grande pour réussir à obtenir des dirigeants que le pays se préparât plus ou moins. Malgré cette vérité indiscutable, croiriez-vous que certains osent soutenir que l'Allemagne, armée jusqu'aux dents, était animée d'intentions purement pacifiques (ce n'est pas, évidemment, cet armement qui la condamne), mais que la France et l'Angleterre, qui ne s'armaient, hélas ! pas même assez pour se défendre, n'attendaient qu'une occasion propice pour attaquer un ennemi beaucoup plus fort qu'eux ? Quelle absurde invraisemblance !

Second thème : les Anglais rendirent la guerre inévitable par leur politique d'encerclement. En quoi cet encerclement — puisqu'encerclement il y a — pouvait-il gêner une Allemagne décidée à ne pas attaquer et forte assez — on l'a vu depuis, Dieu merci — pour se défendre contre des ennemis fort mal préparés ? En quoi cet encerclement d'ailances et d'ententes purement défensives rendait-il la guerre inévitable et devait-il forcer les Centraux à faire la guerre « préventive » ?

Il faudrait prouver sinon que les Anglais, les Français et les Russes ont déclenché la guerre, tout au moins qu'ils se sont entendus pour forcer l'un des empires centraux à la déclarer. Il faudrait prouver aussi qu'ils avaient l'intention d'écraser l'Allemagne. Ils s'y préparaient fort mal en tout cas ! Et si l'on veut absolument — nous l'avons entendu dire — trouver les Français, dits légers, capables de se lancer dans une telle aventure, il est plus difficile de l'admettre de la part des Anglais : Ils connaissaient parfaitement, d'une part, la force de l'Allemagne et, de l'autre, le manque d'organisation défensive, à plus forte raison offensive, de la France.

Troisième thème, depuis longtemps en faveur dans les discours des chanceliers, et toujours de mode : la mobilisation russe qui força les Allemands à déclarer la guerre pour défendre leur alliée l'Autriche.

Tout d'abord, une mobilisation n'est pas nécessairement la guerre. L'exemple de l'Autriche durant la guerre des Balkans est bien là pour le prouver. De quel droit peut-on empêcher un peuple libre de prendre dans des circonstances périlleuses les mesures stratégiques que lui commande la prudence la plus élémentaire? Si la mobilisation russe inquiétait l'Allemagne, il devait lui suffire de mobiliser elle-même sans lancer pour cela un ultimatum à la Russie. Ensuite, le côté intéressant de la question n'est pas ici de savoir si la Russie a mobilisé et forcé l'Allemagne à la suivre, mais si elle pouvait ne pas mobiliser et si ce n'eût pas été de sa part une folie ou même une trahison que d'arrêter ses préparatifs en présence de l'attitude de l'Autriche. Nous arrivons au :

Quatrième thème de nos adversaires : ce qui a rendu la guerre inévitable, c'est le crime de Serajevo.

Où l'assassinat du prince héritier d'Autriche fut la cause ou plutôt le prétexte de cette guerre, mais il ne s'en suit pas nécessairement que les assassins, ni même les instigateurs du complot — quels qu'ils soient — furent les auteurs de la guerre ou, si l'on veut, ceux qui la rendirent inévitable.

Les coupables furent ceux qui, fidèles à l'enseignement de von Bernhardt, se servirent de ce prétexte pour mettre le feu aux poudres : « La préparation politique et la préparation militaire de la guerre doivent être conduites parallèlement dans le but de rendre possible l'ouverture brusque des hostilités, au moment le plus favorable au point de vue militaire » (1).

Pouvait-on demander à l'Autriche de laisser impuni le crime de Serajevo? demandent les défenseurs des Boches. Nul n'y songera jamais. Pouvait-on demander à l'Allemagne de laisser son alliée seule en face de la mobilisation russe? Pas davantage. Mais c'est mal présenter la question que de la poser ainsi; c'est laisser dans une ombre voilée les faits principaux.

On ne demandait pas à l'Autriche de laisser impunis les auteurs du crime, mais il est évident que si l'Autriche n'avait pas eu l'Allemagne pour l'exciter, si toutes deux avaient voulu sincèrement la paix, elles se seraient montrées satisfaites de la réponse de la Serbie. Celle-ci, sentant la responsabilité qui pesait sur elle, montra une condescendance presque humiliante, se pliant à toutes les exigences et déclarant s'en remettre au jugement des puissances pour un ou deux points en litige. A moins d'exiger d'elle l'abandon de toute indépendance, on ne pouvait lui demander davantage.

Que les Belges trop facilement influencés par les « Belgique » et autres « Information » se rappellent la stupeur avec laquelle l'Europe accueillit le refus de l'Autriche? Chacun avait respiré après avoir vu la Serbie céder sur presque tous les points. On s'attendait à une détente et c'était, au contraire, le feu mis aux poudres.

Si les Autrichiens ne pouvaient laisser impuni le crime de Serajevo, les Russes, eux, ne pouvaient sous ce prétexte laisser écraser la nation serbe toute entière, alors que son gouvernement se montrait prêt à donner satisfaction à l'Autriche.

La justice exige pour le moins que la punition atteigne les coupables et le procès du crime de Serajevo « n'avait révélé en aucune façon — quoiqu'en dise l'ultimatum autrichien — rien qui pût compromettre la Serbie, le gouvernement ou le peuple serbe dans son ensemble... Il résulte même des débats du procès que les accusés combattaient le gouvernement serbe dans la presse étrangère » (2).

(1) VON BERNHARDT. *L'Allemagne et la future guerre.*

Les révélations de Gislitti ont prouvé aussi qu'en 1913 déjà les Centraux avaient sondé le gouvernement italien sur le point de savoir si l'Italie suivrait l'Autriche si celle-ci provoquait un conflit. Devant le refus de l'Italie, l'Autriche s'abstint.

(2) PRUM. *Le Veuve de la Vérité.*

Encore une fois, la mobilisation russe n'était-elle pas justifiée par l'attitude de l'Autriche vis-à-vis de la Serbie, et qu'importent les révélations du procès Sukhomlinoff ou les entretiens de M. von Eggeling? Qu'importe si oui ou non cette mobilisation a été tenue secrète ou mée quand les ordres étaient prêts pour la décréter, ou si le Tsar a été sur le point de la contremander. Ensuite, comme nous l'avons déjà fait remarquer, la mobilisation n'est pas une déclaration de guerre.

On sait qu'au dernier moment, l'Autriche voulut revenir sur ses pas et fit savoir à Paris et à Saint-Petersbourg qu'elle était prête à accepter les propositions de la Russie. Ce fut l'Allemagne qui rendit l'accord impossible, exigeant l'arrêt de la mobilisation russe même sur les frontières autrichiennes, bien que, sur ces frontières, l'ennemi continuât à mobiliser. La Russie ne pouvait accéder à cette exigence inouïe. L'Allemagne lui déclara la guerre.

Voilà les faits qu'il importe de rappeler à la mémoire de tous.

*
*
*

Jusqu'à ce jour, les gouvernements sur lesquels pèse la lourde responsabilité de cette guerre n'ont pas encore prononcé le mot de réparation ni esquissé le moindre geste de repentir. Ils « offrent », c'est-à-dire demandent la paix, mais leur impertinence, leur mépris du droit, leur secret désir de récidive restent les mêmes.

Dans un récent discours, le comte Czermin, exposant le programme de paix de l'Autriche, dit entre autres, au sujet des indemnités que « les armées de l'Entente avaient fait également des dégâts dans les pays des Puissances centrales et que les dédommagements ne peuvent être unilatéraux. » C'est toujours la même mentalité. Le ministre autrichien semble oublier que dans tout procès, c'est celui qui a tort qui paye les frais du procès, même ceux de la partie adverse. En stricte justice, puisque la responsabilité de la guerre incombe exclusivement aux Puissances centrales, ce serait elles qui devraient non seulement restituer le produit de leurs vols et réparer les dommages, mais payer aussi les frais du procès, c'est-à-dire les frais de guerre. Si personne ne songe à formuler cette dernière exigence, c'est qu'on en voit l'absolue impossibilité.

Nos alliés, du reste, ne font pas de la guerre une question d'argent. Il y a longtemps que les Anglais et les Américains savent compter et mieux que nous! Ce n'est pas pour gagner un louis qu'ils jetteraient un billet de cent francs! Le Saint Père en signalant que la prolongation de la guerre était un désastre financier pour tous, n'apprenait rien à nos alliés; peut-être voulait-il agir plus efficacement sur le peuple allemand.

Quoi qu'il en soit, devant les épreuves qui nous attendent encore sans doute, ayons l'âme plus haute que jamais. Notre calme confiance est aux yeux de nos ennemis le témoignage le plus éloquent de cette conviction que nous avons tous de la justice de notre cause et de celle de nos alliés. Ce qui fait notre force, c'est la grandeur, la noblesse de notre idéal.

Nous subissons cette guerre monstrueuse depuis plus de trois ans et sommes prêts à tous les sacrifices, comme au premier jour, pour la mener à bonne fin. Churchill disait encore dans son discours du 8 octobre dernier : « Nous désirons tous la paix, mais ce n'est pas encore le moment d'en parler. On peut dire que les dirigeants et les militaristes prussiens sont les ennemis de l'humanité, mais le fait est que ces dirigeants tiennent encore la main sur les ressources de quatre peuples et que si la guerre se terminait demain, après une paix non décisive, ces dirigeants pourraient dire qu'ils ont sauvé l'Allemagne et en tirer prétexte pour rallier le peuple à leur cause. Quant à nous, ils nous diraient simplement : estimons-nous comme de dignes adversaires et renouons les rapports commerciaux. »

... Ce serait un crime de prolonger la guerre inutilement, mais le crime capital serait de conclure la paix avant d'avoir atteint les objectifs principaux. Les générations futures ne nous le pardonneraient pas. »

Cet argument est sans réplique. Il serait inopportun si par malheur l'entreprise était au dessus des forces de nos alliés et des nôtres. Mais tous les jours la preuve se fait avec plus d'éclat que nous sommes les plus forts. Jusqu'à présent, c'est la force qui a opprimé le droit, à elle maintenant de le rétablir, autant que faire se peut, dans sa plénitude. Pas de paix sans justice, doit être notre devise.

N'oublions pas que l'Allemand, si arrogant envers les faibles, est lâche devant plus fort que lui. Quand on lui tient tête, il rampe. Tenons bon! L'avenir nous montrera combien juste était la parole du grand Joffe : « La patience sera le génie de cette guerre ».

Amitiés et inimitiés françaises.

Avec des « si » on met Paris dans une bouteille, dit le proverbe. Nos Boches doivent se le redire bien des fois et avec quelle mélancolie!

« Si » donc la France, infidèle à la parole jurée, avait agi à notre égard comme nos voisins de l'Est, n'aurait-on pas vu les wallons s'allier avec elle, comme le fait le Conseil de l'André avec nos ennemis? C'est la question que quelques-uns se posent aujourd'hui à propos de la lâche trahison de nos activistes flamingants. Pour se disculper, ces derniers y répondent affirmativement, appuyant leur opinion sur des écrits antérieurs à la guerre émanant de wallons séparatistes. Toujours à l'affût de ce qui peut semer la discorde chez nous, les Boches, par l'organe notamment de l'avenir wallon, s'efforcent de faire croire que certains wallons seraient disposés à leur prêter main-forte pour réaliser la séparation qu'ils ont rêvée. On recherche donc des extraits significatifs d'ouvrages et de journaux d'antan et souvent on les dégage de leur contexte, de manière à leur donner une signification bien différente de leur sens réel. Quand la copie vient à manquer, quelque journaliste emboché y supplée par des articles qui ont un relent de boche à peu près comme une charcuterie des environs de la gare du Nord.

Faisons remarquer d'abord à nos maîtres... chanteur, que même si la France avait trahi ses engagements et si quelques wallons en avaient profité pour renier leur patrie, ces misérables n'auraient pas été moins dignes de mépris que nos activistes d'aujourd'hui. En quoi le crime hypothétique des uns — si vraisemblable qu'on se plaise à le supposer — justifie-t-il le crime réel, froidement consenti, des autres?

Du reste, l'attitude nettement patriotique prise par nos wallons exaltés, depuis l'attentat à notre liberté, prouve bien que si la France avait violé notre neutralité, le nombre de ceux qui lui auraient donné la main aurait été fort minime. En tout cas, les populations wallonnes n'auraient pu être rendues solidaires de leur trahison, pas plus que le peuple flamand ne doit encourir la honte des lâches qui se recrutèrent dans son sein.

A quoi bon ergoter d'ailleurs sur tous ces « si » qui n'ont eu aucun écho dans la réalité! Ce qui est certain, c'est que la France d'aujourd'hui ne nous aurait jamais imposé le joug que nous subissons. Tous les excès commis chez nous par les troupes révolutionnaires à la fin du XVIII^e siècle et dont les amis de l'Allemagne font tant état maintenant, ne peuvent en aucune façon être mis en parallèle avec la tyrannie des bourreaux teutons. On a surnommé sans-culottes les troupes françaises de cette époque et le nom avait sa raison d'être : Flot anarchique sans direction intellectuelle suffisamment forte pour le contenir, les cohortes révolutionnaires ont fait ce que ferait, en n'importe quelle contrée, la lie du peuple livrée à ses instincts de violence et de rapine. La France entière ne peut être rendue res-

ponsable de ces excès, pas plus que la Russie actuellement ne doit être rendue solidaire des excès d'une partie des révolutionnaires abusant d'une liberté à laquelle ils n'ont pas été accoutumés.

Les Boches de 1914 représentent la nation allemande intégrale sans distinction de classe, de fortune, de religion ou de parti politique. Le crime a été avoué publiquement, cyniquement par le premier représentant de la nation; il a été collectif dans le sens strict du mot et, pendant trois ans, il s'est maintenu debout dans sa tragique horreur. Toute l'intelligence, toute la méthode de l'Allemagne, toutes les influences sociales, politiques et religieuses, hélas! ont été mises en œuvre pour faire triompher scientifiquement l'iniquité la plus kolossale que le monde ait jamais vue... Entre les sans-culottes et les Boches actuels, il y a tout l'abîme qui sépare un ivrogne assassin du monsieur bien élevé qui, froidement, après avoir calculé son coup, va faire visite à son ancien ami et le tue à bout portant.

La France a été méconnue par beaucoup d'entre nous. Que de personnes, et je ne parle pas ici des flamingants tout seuls, qui ne cachaient pas leur antipathie pour nos voisins du Sud! On grandissait à plaisir les défauts, très réels, du caractère français et l'on oubliait que, malgré tout, la fille aînée de l'Eglise restait toujours, quoi qu'on en dise, attachée à ses glorieuses traditions. Quant aux personnalités politiques qui représentaient mal les sentiments intimes de la nation, s'ils ne pouvaient avoir en tout nos sympathies, nous ne devons pas oublier que le Christ a préféré les Gentils et même ses ennemis loyaux et de bonne foi aux Pharisiens hypocrites, menteurs et orgueilleux.

Le gouvernement français a été en 1914, respectueux du droit et des traités; il a été fidèle à ses serments. Sous son apparente tolérance, voire même son respect du droit, la perfide patrie du grand Frédéric s'est, au contraire, montrée infectée du haut en bas de l'échelle sociale, du pharisaïsme le plus révoltant.

Il convient aussi de faire remarquer qu'avant la guerre, les Belges qui se sentaient attirés par la droiture, la délicatesse de sentiments, la générosité du caractère français, croyaient cependant devoir estimer les Allemands pour les qualités — supposées ou réelles quoique fortement exagérées — que ceux-ci avaient le talent de s'attribuer. On pouvait en Belgique aimer les Français sans détester les Allemands et vice-versa. Aussi nous entendions-nous fort bien, en général, avec tous nos voisins. Seuls les Flamingants et Wallingants enragés ne pouvaient comprendre cela.

L'antipathie pour la France a atteint, dans certains cas, un degré d'animosité qui se manifestait d'une manière parfaitement ridicule. Tel jeune homme de nos compagnons d'études avait promis de ne jamais prier en français... Ce « Gott mit uns » en herbe se figurait-il peut-être que le bon Dieu ne comprenait rien à la langue d'un peuple qui n'a jamais cessé de fournir à l'Eglise le plus fort contingent de missionnaires du monde entier! Pensait-il qu'il comprenait mieux celle des partisans du *kulturkampf*?

Tous ceux qui connaissaient la France il y a trois ans, savaient bien qu'on pouvait avoir foi en elle. Ils l'aimaient, trop parfois, mais au moins ils n'ont pas été trompés... Ceux qui, à la même époque, croyaient à la bonne foi de l'Allemagne et l'aimaient sincèrement, la détestent aujourd'hui... s'ils n'en sont les complices. Encore, dans ce cas, n'aiment-ils pas l'Allemagne : les associations de bandits ne sont point fondées sur l'amour, mais sur une communauté d'intérêts qui s'allie, généralement, au plus parfait mépris.

Flamands et Wallons.

On ne saurait trop recommander aux Belges de traiter en ce moment la question des langues dans un large esprit d'union, de fraternité et de véritable liberté surtout.

Toute réaction exagérée serait de nature à compromettre la bonne cause; elle fournirait aux traîtres activistes l'occasion d'exploiter à leur profit ce mouvement de protestation en grossissant des griefs, en apparence fondés, pour exciter les esprits et rallier ainsi au mouvement séparatiste les hésitants ou les faibles, mal éclairés, prêts à s'engager sur la mauvaise voie.

Il ne faut plus de « fransquillons » en Belgique, c'est-à-dire de ces flamands qui rougissaient d'être flamands et de parler la langue de leurs pères; ils sont, *en partie*, responsables, non pas du mouvement activiste actuel, mais du mouvement flamignant à ses débuts.

Si l'activisme est une monstruosité, s'il faut le combattre et le flétrir sans faiblesse, s'il faut dénoncer bien haut, clouer au pilori et bannir de toute société belge les chefs de ce honteux mouvement, il ne faut pas que nos bons flamands, mille fois plus nombreux, en souffrent ni plus tard ni à présent. C'est déjà pour eux une souffrance morale que de se sentir liés par des rapports antécédents, intimes parfois, avec les traîtres qui déshonorent leur cause. Cette souffrance, n'en doutons pas, leur sera salutaire, pour autant qu'ils avaient avant la guerre quelque tendance à donner à leurs aspirations flamandes un caractère orgueilleux.

Le meilleur moyen de lutter contre les activistes maintenant et plus tard, serait qu'en Belgique, autant que faire se peut, chacun connût la seconde langue du pays : pour les Flamands, le français; pour les Wallons, le flamand. Ce conseil s'adresse surtout aux Wallons et aux Bruxellois, les Flamands sérieux et sensés ayant toujours considéré la connaissance du français comme faisant nécessairement partie de l'instruction de leurs enfants. Que l'aristocratie et la bourgeoisie donnent l'exemple.

Que les jeunes gens aussi qui poursuivent en apprenant les langues autre chose qu'un but exclusivement pratique, poussent plus à fond l'étude du flamand, ainsi qu'ils le faisaient pour les langues étrangères. Ils seront surpris de voir quelles réelles jouissances artistiques leur réserve la lecture des chefs-d'œuvre de la littérature flamande et hollandaise.

Je connais en ce moment des Wallons qui utilisent leurs loisirs en apprenant le flamand; on ne pourrait trop les en féliciter.

Enfin, en attendant que nous ayons la véritable liberté d'enseignement, il faudrait que dans toutes les écoles du pays wallon on apprit le flamand aux enfants d'une manière réellement pratique. D'autre part, il ne faudra pas, espérons-le, attendre des réformes plus profondes pour abolir cette loi stupide — votée mais non appliquée, peu avant la guerre — qui interdit dans les écoles primaires flamandes d'apprendre le français aux enfants de moins de 12 ans.

Mais il faut, par dessus tout, que tout cela se fasse librement et sans contrainte. Ce sera le meilleur moyen, pour les deux éléments qui composent la nation belge, de se mieux comprendre et connaître. C'est ainsi qu'on rendra plus intime encore à l'avenir, l'union entre Wallons et Flamands, scellée au front dans le sang et ici dans la résistance héroïque et la patiente endurance.

Les Raids aériens.

La première fois que nos bons Bruxellois eurent le plaisir de voir la capitale survolée par les avions alliés, ce fut une joie qui passait à l'enthousiasme lorsque nos amis réussissaient quelque bon coup. Tout le monde se souvient de la nuit mémorable où nos hardis aviateurs firent flamber le contenu du hangar d'Evere. Personne ne songeait à se plaindre du danger qu'il courait, qu'il bravait même avec une insouciance excessive.

Depuis cette époque, le vent a quelque peu tourné. Les esprits sont plus inquiets et l'on va même quelquefois jusqu'à reprocher aux aviateurs les meurtres involontaires de nos concitoyens. C'est que, de fait, l'activité de l'aviation a décuplé, au moins, depuis le début de la guerre. Les progrès de la technique et de l'outillage font en sorte que l'on a pu créer d'importantes flottilles aériennes, évoluant suivant une tactique spéciale et causant à l'ennemi des dommages souvent irréparables. Ce sont des trains entiers, chargés de matériel, de munitions, de troupes qui sont anéantis en quelques secondes. Tantôt c'est un dépôt de munitions dont la destruction paralyse les opérations de l'ennemi, tantôt c'est un pont ou un viaduc qu'on endommage au point d'entraver l'envoi de troupes de renforts au moment favorable.

Obtenir de tels résultats, ce sont, n'est-il pas vrai, de véritables victoires. Elles ont en outre l'avantage de coûter la vie à peu de soldats. Mais il y a les civils ! Eh ! bien, oui ; quelques civils sont, hélas ! sacrifiés. Mais ce sacrifice n'est-il pas bien moins préjudiciable à la patrie que la perte des milliers de soldats épargnés de la sorte ? Que la lecture des listes publiées par les journaux boches nous émeuve de pitié pour les malheureuses victimes, mais gardons-nous d'accuser nos aviateurs, belges ou amis. Nous ignorons tout ou presque tout des magnifiques résultats qu'ils obtiennent ; nous ne pouvons en avoir qu'une faible idée par ce qu'en disent les journaux hollandais autorisés.

Les barbares qui incendièrent Louvain et assassinèrent froidement 700 hommes à Dinant font tout ce qu'ils peuvent pour rendre pénibles au Belges et aux Français les drames quotidiens dont le ciel est témoin ; ils cherchent ainsi à créer chez nous un mécontentement au sujet de la tactique de nos alliés. Ils n'y réussiront pas.

Ce qu'il faut flétrir sans réserve, c'est le calcul plus honteux encore par lequel les Boches espèrent agir sur nos alliés : les populations civiles du front doivent, à leurs yeux, servir en quelque sorte de bouclier humain, comme les civils ou les prisonniers qu'ils poussaient devant leurs troupes lors de l'invasion en Belgique et en France. Pourquoi, en effet, tarder si longtemps à évacuer les localités situées près du front, où la population civile, dans un perpétuel qui-vive, est frappée presque tous les jours dans un de ses membres. Pourquoi réserver les caves les plus profondes aux soldats allemands et reléguer les propriétaires à l'étagé ?

Enfin, pourquoi aggraver le mal en bombardant systématiquement les quartiers occupés par les civils sous prétexte d'envoyer des obus aux avions qui nous survolent ? On n'a pas oublié, à Bruxelles, l'attentat barbare qui désola, il y a près d'un an, les environs du boulevard Militaire. Si l'on pouvait établir la statistique exacte du nombre de victimes dues aux bombes de nos amis et aux obus allemands, quelle ne serait pas la confusion de nos maîtres hypocrites ?